

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille dix neuf, le dix huit mars à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 57 Présents à la séance : 44
DATE DE LA CONVOCATION	11/03/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	25/03/2019

OBJET :

Installation de caméras de vidéo surveillance dans les abris à vélos sécurisés

Étaient présents :

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , Mme Marie-José ALLEMAND , Mme Laurence ALLIX , M. Jean-Michel ARNAUD , Mme Catherine ASSO , M. Serge AYACHE , M. Fernand BARD , M. Michel BERAUD , M. Philippe BIAIS , M. Daniel BOREL , Mme Martine BOUCHARDY , M. Claude BOUTRON , M. Jean-Louis BROCHIER , M. Rémi COSTORIER , M. Jean-Pierre COYRET , M. François DAROUX , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Roger DIDIER , Mme Françoise DUSSERRE , M. Denis DUGELAY , M. Claude FACHE , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Daniel GALLAND , Mme Raymonde EYNAUD , M. Christian HUBAUD , Mme Annie LEDIEU , Mme Rolande LESBROS , Mme Christelle MAEHLER , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Vincent MEDILI , M. Claude NEBON , M. Rémy ODDOU-STEFANINI , Mme Monique PARA-AUBERT , Mme Monique PARA , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , M. Stéphane ROUX , M. Jean-Pierre TILLY , M. François ZAMPA , Mme Carole LAMBOGLIA , M Bernard LONG , M Thierry PLETAN
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Marie-Christine LAZARO procuration à M. Fernand BARD, M. Roger GRIMAUD procuration à M Bernard LONG, Mme Maryvonne GRENIER procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Sylvie LABBE procuration à M. Daniel BOREL, M. Frédéric LOUCHE procuration à M. Philippe BIAIS, M. Jérôme MAZET procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Sarah PHILIP procuration à M. François DAROUX

Absent(s) :

Mme Elsa FERRERO, M. Mickaël GUITTARD, M. Michel GAY-PARA, M. Pierre-Yves LOMBARD, M. Maurice MARCHETTI, Mme Martine PAUL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Daniel GALLAND, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance dispose de la compétence parcs de stationnement d'intérêt communautaire, l'intérêt communautaire ayant été défini pour une liste de 5 parcs sur le territoire :

Sur la Commune de Gap :

- Parc-Relais du Stade Nautique
- Parc-Relais du Sénateur (Malcombe)
- Parc-Relais de Bayard
- Parc-Relais du Plan (Tokoro)

Sur la Commune de La Saulce :

- Parking de covoiturage de La Saulce (Rond-point A51)

Afin de développer l'intermodalité et d'inciter à l'utilisation des modes doux de déplacement elle envisage d'installer un abri à vélos sécurisé dans chacun de ces parcs-relais ou de covoiturage dont elle a la compétence ainsi que sur le site du futur Pôle d'Echange Multimodal qu'elle doit réaliser devant la gare SNCF de Gap.

Elle souhaite équiper ces abris à vélos de caméras de vidéosurveillance afin d'accompagner le programme de déploiement de la Ville de Gap pour ce type d'équipements avec pour objectifs la dissuasion de la délinquance et la sécurité des biens et des personnes.

Décision :

Je vous propose, sur l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de celle du Développement Economique, Finances, Ressources Humaines réunies en séance le 7 mars 2019 :

- **Article 1 : d'autoriser l'installation de caméras de vidéo surveillance (intérieures et extérieures) pour tous les abris à vélos qui seront installés par la Communauté d'Agglomération sur le site du Pôle d'Echange Multimodal et sur les parcs-relais et aires de covoiturage suivants :**

Sur la Commune de Gap :

- Parc-Relais du Stade Nautique
- Parc-Relais du Sénateur (Malcombe)
- Parc-Relais de Bayard
- Parc-Relais du Plan (Tokoro)

Sur la Commune de La Saulce :

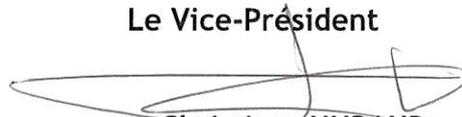
- **Article 2 : de demander à Monsieur Le Président de réaliser les démarches nécessaires, notamment le dépôt d'un dossier d'autorisation préfectorale ainsi que la présentation du dossier devant la Commission Départementale de vidéo surveillance.**

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 51

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Le Vice-Président



Christian HUBAUD

Transmis en Préfecture le : 25 MARS 2019

Affiché ou publié le : 25 MARS 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.